

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**Délibération n° DE2026052**

Le 06 mai deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 30 avril 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Alina STOIAN, Anne RIESEN, , Philippe BAUDRION, Cyril KHAROUA.

Absents excusés : Nathalie HERLEMONT

Secrétaire de séance : Benoit HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nathalie HERLEMONT a donné pouvoir à Anne RIESEN.

Communauté de communes du Genevois - Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies,
Vu l'arrêté préfectoral n° PRED/DRC/BCLB-2017-099 en date du 15 décembre 2017 portant statuts de la communauté de communes du Genevois,
Vu la délibération n°20260420adm020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Monsieur le Maire explique suite au renouvellement du Conseil communautaire, la Communauté de communes du Genevois a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes et les intercommunalités ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux, désignés par leur Conseil Municipal. Chaque Conseil dispose d'au moins un représentant.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications :

- **DESIGNE** Monsieur David ZAMOFING comme représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoît HALILAJ

Le Maire

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :
Télétransmis en préfecture le :
Affiché le :